

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

US OSHA Hazard Communication Standard (29 CFR 1910.1200) et Canada SIMDUT 2015 qui comprend la Loi sur les produits dangereux (HPA) modifiée et le Règlement sur les produits dangereux (HPR)

Date d'émission26-mars-2024Date de révision26-mars-2024Numéro de révision1

1. Identification

Identificateur de produit

Nom du produit Keylajet® Low-Foaming Chelating Alkaline Detergent

Autres moyens d'identification

Code(s) du produit 2405; 2415; 2455; 24265

N° ID/ONU UN1760

Synonymes Aucun

Utilisation recommandée pour le produit chimique et restrictions en matière

d'utilisation

Utilisation recommandée Agent nettoyant; Détergent

Restrictions d'utilisationNe pas mélanger avec d'autres détergents sauf indication contraire

Données du fournisseur de la fiche de sécurité

Adresse du fournisseur

Alconox Inc. 30 Glenn St., Suite 309 White Plains, NY 10603 USA 914-948-4040

Courriel cleaning@alconox.com

Numéro de téléphone à composer en

cas d'urgence

Numéro de téléphone en cas

ChemTel Inc.: North America: 1-888-255-3924

d'urgence International: +1-813-248-0573

2. Identification des dangers

Classification

Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 1 Sous-catégorie B
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 1

Éléments d'étiquetage

Danger

Mentions de danger

Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires.



Conseils de prudence - Prévention

Ne pas respirer les poussières ou les brouillards.

Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation.

Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et du visage.

Conseils de prudence - Réponse

Traitement spécifique (voir les instructions de premiers soins supplémentaires sur cette étiquette). Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Un traitement spécifique est urgent (voir les instructions de premiers soins supplémentaires sur cette étiquette).

Yeux

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Pear

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau et ensuite se doucher.

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Inhalation

EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Ingestion

EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

Conseils de prudence - Entreposage

Garder sous clef.

Conseils de prudence - Élimination

Éliminer le contenu et le récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Toxicité aiguë inconnue

<u>Autres renseignements</u>

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

3. Composition/information sur les ingrédients

Substance

Non applicable.

Mélange

Nom chimique	No. CAS	% en poids	d'enregistrement en	Date de dépôt LCRMD et date de la dérogation accordée (s'il y a lieu)
Hydroxyde de potassium	1310-58-3	10-30	-	-
Pyrophosphate tétrapotassique	7320-34-5	5-10	-	-
Hydroxyde de sodium	1310-73-2	3-7	-	-
éthylenediaminetétraacetate-de-tétrasodium	64-02-8	3-7	-	-
Acide octénylsuccinique	28805-58-5	1-5	-	-

*Le pourcentage exact (concentration) de la composition est retenue comme secret commercial.

4. Premiers soins

Description des premiers soins

Conseils généraux Une consultation médicale immédiate est requise. Présenter cette fiche signalétique au

médecin traitant.

Inhalation Déplacer à l'air frais. Pratiquer la respiration artificielle si la victime ne respire plus. Obtenir

> immédiatement des soins médicaux. Ne pas utiliser la méthode bouche-à-bouche si la victime a ingéré ou inhalé la substance, appliquer la respiration artificielle à l'aide d'un masque de poche muni d'une valve à sens unique ou autre appareil médical approprié. En cas de respiration difficile, (un personnel formé devra) administrer de l'oxygène. Un œdème

Date de révision: 26-mars-2024

pulmonaire retardé peut se produire. Consulter immédiatement un médecin.

Contact avec les yeux Rincer immédiatement avec une grande quantité d'eau, y compris sous les paupières,

> pendant au moins quinze minutes. Garder les yeux grands ouverts lors du rinçage. Ne pas frotter la partie touchée. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter immédiatement un

médecin.

Contact avec la peau Laver immédiatement avec du savon beaucoup d'eau tout en retirant tous les vêtements et

toutes les chaussures contaminés. Consulter immédiatement un médecin.

Ingestion NE PAS faire vomir. Rincer la bouche. Ne iamais rien administrer par la bouche à une

personne inconsciente. Consulter immédiatement un médecin.

Équipement de protection

premiers soins

S'assurer que le personnel médical est conscient du (des) produit(s) en cause, qu'il prend individuelle pour les intervenants endes mesures pour se protéger et qu'il empêche la progression de la contamination. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Éviter un contact direct avec la peau. Utiliser une barrière pour effectuer du bouche à bouche. Porter des vêtements de protection

individuelle (voir la section 8).

Les plus importants symptômes et effets, aigus ou retardés

Symptômes Sensation de brûlure.

Effets d'une exposition Aucun renseignement disponible.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Le produit est une matière corrosive. Il est contre-indiqué de procéder à un lavage Note aux médecins

d'estomac ou de provoquer des vomissements. Il faut examiner la possibilité d'une perforation de l'estomac ou de l'œsophage. Ne pas administrer d'antidotes chimiques. Une asphyxie peut se produire à la suite d'un œdème glottal. Il peut se produire une diminution marquée de la tension artérielle accompagnée de râles humides, d'expectorations

spumeuses et d'une tension différentielle élevée.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés Utiliser des mesures d'extinctions appropriées aux circonstances locales et à

l'environnement immédiat.

Moyens d'extinction inappropriés Aucun renseignement disponible.

Dangers particuliers associés au

produit chimique

Le produit cause des brûlures aux yeux, à la peau et aux muqueuses. Une décomposition thermique peut mener à l'émission de gaz et de vapeurs irritants.

Données sur les risques d'explosion

Sensibilité au choc Aucun. Sensibilité à la décharge Aucun.

Numéro de FS UL-NOX-012

électrostatique

Équipements de protection spéciauxLes pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et une tenue d'intervention **et précautions spéciales pour les** complète de lutte contre l'incendie. Utiliser de l'équipement de protection individuelle. **pompiers**

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

Précautions personnellesAttention! Matière corrosive. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.

S'assurer une ventilation adéquate. Utiliser l'équipement de protection individuelle requis. Évacuer le personnel vers des endroits sécuritaires. Tenir les gens à l'écart des, et contre le

Date de révision: 26-mars-2024

vent par rapport aux, déversements/fuites.

Autres renseignements Consulter les mesures de protection données aux sections 7 et 8.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Méthodes de confinement Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute

sécurité.

Méthodes de nettoyage Ramasser et transférer dans des contenants correctement étiquetés.

Prévention des dangers secondaires Bien nettoyer les zones et les objets contaminés en respectant les règlements sur

l'environnement.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Conseils sur la manutention sécuritaire

Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Manipuler le produit uniquement dans un système fermé ou s'assurer une ventilation appropriée. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Conditions d'entreposage Conserver les récipients bien fermés dans un endroit sec et bien ventilé. Protéger de

l'humidité. Garder sous clef. Conserver hors de la portée des enfants. Stocker à l'écart des

autres matières.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Nom chimique	ACGIH TLV		OSHA PEL			NIOSH	
Hydroxyde de potassium 1310-58-3	Ceiling: 2 mg/m ³				eiling: 2 mg/m³		Ceiling: 2 mg/m ³
Hydroxyde de sodium 1310-73-2	Ceiling: 2 mg/m	3		2 mg/m³ eiling: 2 mg/m³		IDLH: 10 mg/m ³ Ceiling: 2 mg/m ³	
Nom chimique	Alberta	Colomb	oie-Britannique	Ontario		Québec	
Hydroxyde de potassium 1310-58-3	Ceiling: 2 mg/m ³	Ceili	ng: 2 mg/m³	CEV: 2 mg/	m ³	Ceiling: 2 mg/m ³	
Hydroxyde de sodium 1310-73-2	Ceiling: 2 mg/m ³	Ceilii	ng: 2 mg/m³	CEV: 2 mg/	m ³	Ceiling: 2 mg/m ³	

Nom chimique	Manitoba	Nouveau-Brunswick	Terre-Neuve-et-Labrad	Nouvelle-Écosse
			or	

Nom chimique	Manitoba	Nouveau-Brunswick	Terre-Neuve-et-Labrad	Nouvelle-Écosse
			or	
Hydroxyde de potassium	Ceiling: 2 mg/m ³			
Hydroxyde de sodium	Ceiling: 2 mg/m ³			

Nom chimique	Nunavut	Île-du-Prince-Édouard	Saskatchewan	Yukon
Hydroxyde de potassium	Ceiling: 2 mg/m ³			
Hydroxyde de sodium	Ceiling: 2 mg/m ³			

Contrôles techniques appropriés

Douches Mesures d'ingénierie

Douches oculaires Systèmes de ventilation.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Lunettes de protection à fermeture étanche. Écran de protection du visage. Protection des yeux/du visage

Protection des mains Porter des gants appropriés. Gants imperméables.

Protection de la peau et du corps Porter un vêtement de protection approprié. Vêtement à manches longues. Tablier résistant

aux produits chimiques.

Protection respiratoire Aucun équipement de protection n'est requis dans des conditions normales d'utilisation. En

cas d'irritation ou de dépassement des limites d'exposition, une ventilation et une

évacuation peuvent se révéler nécessaires.

Considérations générales sur

l'hygiène

Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Retirer et laver les vêtements et les gants contaminés, y compris l'intérieur, avant de les réutiliser. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, l'aire de travail et les vêtements. Se laver les mains avant les pauses/arrêts et immédiatement après avoir manipuler le produit.

Aucune donnée disponible

9. Propriétés physiques et chimiques

Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect Transparent, Liquide jaune clair

État physique Liquide

Couleur Aucun renseignement disponible Odeur Aucun renseignement disponible Seuil olfactif Aucun renseignement disponible

Propriété Valeurs Remarques • Méthode pН

13 1% solution aqueuse Aucune donnée disponible

Point de fusion / point de

congélation

Point initial d'ébullition et plage

d'ébullition

Point d'éclair > 200 °C / > 392.0 °F

Taux d'évaporation Inflammabilité

Limites d'inflammabilité dans l'air

Limite supérieure d'inflammabilité

ou d'explosivité

Limite inférieure d'inflammabilité

ou d'explosivité

Pression de vapeur Aucune donnée disponible

Numéro de FS UL-NOX-012

Densité de vapeur relativeAucune donnée disponibleDensité relativeAucune donnée disponible

Solubilité dans l'eau Soluble dans l'eau

Solubilité(s)

Aucune donnée disponible

Coefficient de partageAucune donnée disponibleTempérature d'auto-inflammationAucune donnée disponibleTempérature de décompositionAucune donnée disponible

Viscosité cinématique
Aucune donnée disponible
Aucune donnée disponible
Aucune donnée disponible

Autres renseignements

Propriétés explosivesAucun renseignement disponible.Propriétés comburantesAucun renseignement disponible.Point de ramollissementAucun renseignement disponibleMasse moléculaireAucun renseignement disponible

Teneur en COV 0%

Masse volumique du liquideAucun renseignement disponibleMasse volumique apparenteAucun renseignement disponible

10. Stabilité et réactivité

Réactivité Aucun dans des conditions normales d'utilisation.

Stabilité chimique Stable dans des conditions normales.

Risques de réactions dangereuses Aucun dans des conditions normales de traitement.

Conditions à éviter Exposition à l'air ou à l'humidité sur des périodes prolongées.

Matières incompatibles Acides, Bases, Agent oxydant.

Produits de décomposition

dangereux

Aucun(e) connu(e) selon les renseignements fournis.

11. Données toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables

Renseignements sur le produit

InhalationAucune donnée de test spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Corrosif par inhalation. (sur la base des composants). L'inhalation d'émanations/de gaz corrosifs peut causer une toux, un étouffement, des maux de tête, des vertiges et une faiblesse pour une durée de plusieurs heures. Un œdème pulmonaire peut se produire, accompagné d'une oppression dans la poitrine, d'un essoufflement, d'une peau bleutée, d'une chute de la pression artérielle et d'une accélération du rythme cardiaque. L'inhalation de substances corrosives peut entraîner un œdème toxique des poumons. L'œdème

pulmonaire peut être mortel.

Contact avec les yeux Aucune donnée de test spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Provoque des lésions oculaires graves. (sur la base des composants). Corrosif pour les yeux et peut causer de graves lésions, y compris la cécité. Peut causer une lésion

irréversible aux yeux.

Contact avec la peau Sur la base de données d'essais: Corrosif. (sur la base des composants). Provoque des

brûlures.

Ingestion Aucune donnée de test spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Provoque des brûlures. (sur la base des composants). L'ingestion cause des brûlures au tube digestif supérieur et aux voies respiratoires. Peut provoquer une douleur de brûlure grave dans la bouche et l'estomac, avec vomissements et diarrhée de sang noir. La tension artérielle peut diminuer. Des taches brunâtres ou jaunâtres peuvent apparaître près de la bouche. Un gonflement de la gorge peut entraîner un essoufflement et une suffocation.

Numéro de FS UL-NOX-012

Peut causer des lésions aux poumons en cas d'ingestion. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pérétration dens les voies respiratoires.

Date de révision: 26-mars-2024

d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes Rougeurs. Combustion. Peut causer la cécité. Toux ou respiration sifflante.

Toxicité aiguë

Mesures numériques de la toxicité

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du document du SGH:

ETAmél (cutané) 12,310.10 mg/kg **ETAmél** 15.70 mg/l

(inhalation-poussière/brouillard)

Toxicité aiguë inconnue

DL50 par voie orale Renseignements sur les composants > 5000 mg/kg

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50 par voie cutanée	CL50 par inhalation
Hydroxyde de potassium	= 284 mg/kg (Rat)	-	-
Pyrophosphate tétrapotassique	-	> 2000 mg/kg (Rabbit)	> 1.1 mg/L (Rat) 4 h
Hydroxyde de sodium	= 325 mg/kg (Rat)	= 1350 mg/kg (Rabbit)	-
éthylenediaminetétraacetate-de-tétras	= 1658 mg/kg (Rat)	-	-

Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion cutanée/irritation cutanée Sur la base de données d'essais: Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions

oculaires.

Lésions oculaires graves/irritation

odium

oculaire

Classification fondée sur les données disponibles pour les ingrédients. Provoque des

lésions oculaires graves. Provoque des brûlures.

Sensibilisation respiratoire ou

cutanée

Aucun renseignement disponible.

Mutagénicité sur les cellules

germinales

Aucun renseignement disponible.

Cancérogénicité Aucun renseignement disponible.

Toxicité pour la reproduction Aucun renseignement disponible.

STOT - exposition unique Aucun renseignement disponible.

STOT - exposition répétéeAucun renseignement disponible.

Danger par aspiration Aucun renseignement disponible.

12. Données écologiques

Écotoxicité Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

Nom chimique	Algues/plantes aquatiques	Poissons	Toxicité pour les microorganismes	Crustacés
Pyrophosphate tétrapotassique	-	LC50: >100mg/L (96h,	-	EC50: >100mg/L (48h,

7320-34-5		Oncorhynchus mykiss)		water flea)
Hydroxyde de sodium	-	LC50: =45.4mg/L (96h,	-	-
1310-73-2		Oncorhynchus mykiss)		
éthylenediaminetétraacetate-de-	-	LC50: =41mg/L (96h,	-	-
tétrasodium		Lepomis macrochirus)		
64-02-8		LC50: =59.8mg/L (96h,		
		Pimephales promelas)		

Persistance et dégradation

Aucun renseignement disponible.

Bioaccumulation

Renseignements sur les

composants

Nom chimique	Coefficient de partage
Hydroxyde de potassium	0.83
1310-58-3	

Autres effets nocifs

Aucun renseignement disponible.

13. Données sur l'élimination

Méthodes d'élimination

Déchets de résidus/produits

inutilisés

Éliminer conformément à la réglementation locale, Éliminer les déchets conformément à la

réglementation environnementale.

Ne pas réutiliser les contenants vides. Emballage contaminé

Californie - Informations sur les

déchets

Ce produit contient une ou plusieurs substances qui sont inscrites auprès de l'État de la

Californie comme un déchet dangereux.

14. Informations relatives au transport

DOT

N° ID/ONU UN1760

Nom officiel d'expédition LIQUIDE CORROSIF, N.S.A.

Classe (s) de danger relatives

au transport

Groupe d'emballage

Dispositions particulières

Polluant marin du DOT NP

Désignation

UN1760, LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (Hydroxyde de potassium, Hydroxyde de sodium),

8, II

TMD

N° ID/ONU UN1760

Nom officiel d'expédition LIQUIDE CORROSIF, N.S.A.

Classe (s) de danger relatives

au transport

Groupe d'emballage Ш Dispositions particulières 16

UN1760, LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (Hydroxyde de potassium, Hydroxyde de sodium), Désignation

8, II

IATA

Numéro UN ou numéro

UN1760

d'identification

Désignation officielle de

Liquide corrosif, n.s.a.

B2, IB2, T11, TP2, TP27

transport de l'ONU

Classe (s) de danger relatives 8

Numéro de FS UL-NOX-012

au transport

Groupe d'emballage

Nom technique de l'IATA Hydroxyde de potassium, Hydroxyde de sodium

DésignationUN1760, Liquide corrosif, n.s.a. (Hydroxyde de potassium, Hydroxyde de sodium), 8, II

Dispositions particulières A3, A803

Code ERG 8L

IMDG

Numéro UN ou numéro UN1760

d'identification

Désignation officielle de LIQUIDE CORROSIF, N.S.A.

transport de l'ONU

Classe (s) de danger relatives 8

au transport

Groupe d'emballage II
Polluant marin NP

Désignation UN1760, LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (Hydroxyde de potassium, Hydroxyde de sodium),

8, II

Dispositions particulières 274 EmS-N° F-A, S-B

15. Informations sur la règlementation

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlements internationaux

Le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone Non applicable

La Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants Non applicable

La Convention de Rotterdam Non applicable

Inventaires internationaux

Communiquer avec le fournisseur pour un statut de conformité de l'inventaire

Règlements fédéraux aux États-Unis

SARA 313

Section 313 du titre III de la loi du Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA). Ce produit ne contient aucun produit chimique soumis aux exigences en matière de rapport de la Loi et du titre 40 du Code of Federal Regulations, Partie 372.

SARA 311/312 Catégories de dangers

Si ce produit satisfait les critères de déclaration de l'EPCRA 311/312 Tier II à la norme 40 CFR 370, consulter la section 2 de cette FDS pour des classifications appropriées.

CWA (Loi sur la qualité de l'eau)

Ce produit contient les substances suivantes qui sont des polluants réglementés conformément à la loi sur la qualité de l'eau (Clean Water Act) (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42).

Nom chimique	CWA - Quantités à	CWA - Polluants toxiques	CWA - Polluants	CWA - Substances
	déclarer		prioritaires	dangereuses
Hydroxyde de potassium 1310-58-3	1000 lb	-	-	Х
Hydroxyde de sodium 1310-73-2	1000 lb	-	-	Х

CERCLA

Sous sa forme commerciale, ce produit contient une ou plusieurs substances réglementées comme une substance dangereuse en vertu de CERCLA (Comprehensive Environnemental Response Compensation and Liability Act) (40 CFR 302).

Numéro de FS UL-NOX-012

Nom chimique	Quantités à déclarer de	Quantités à déclarer de	Quantité à déclarer (RQ)
	substances dangereuses	substances très dangereuses	
Hydroxyde de potassium	1000 lb	-	RQ 1000 lb final RQ
1310-58-3			RQ 454 kg final RQ
Hydroxyde de sodium	1000 lb	-	RQ 1000 lb final RQ
1310-73-2			RQ 454 kg final RQ

<u>États-Unis - Réglementations des</u> États

Proposition 65 de la Californie

Ce produit ne contient aucun produit chimique de la Proposition 65.

Règlements d'État sur le droit à l'information aux États-Unis

Nom chimique	New Jersey	Massachusetts	Pennsylvanie
D.I. Water	-	-	X
7732-18-5			
Hydroxyde de potassium	X	X	X
1310-58-3			
Hydroxyde de sodium	X	X	X
1310-73-2			

Renseignements de l'étiquette de l'EPA américaine

Numéro d'homologation des pesticides de l'EPA

Non applicable

16. Autres informations

NFPA Risques pour la santé 3 Inflammabilité 1 Instabilité 0 Dangers particuliers - HMIS Risques pour la santé 3 Inflammabilité 1 Dangers physiques 0 Protection individuelle X

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Légende

SVHC: Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation: TBP: Substances persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT) vPvB: Substances très persistants et très bioaccumulables (vPvB)

STOT : Toxicité pour certains organes

cibles

ETA : Estimation de la toxicité aiguë CL50 : Concentration létale 50

DL50: Dose létale 50

Légende 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

TWA TWA (moyenne pondérée dans le temps) STEL STEL (Limite d'exposition de courte durée)

Valeur plafond Valeur limite maximale Sk* Désignation de la peau

+ Sensibilisants

Références aux documents de base et aux sources de données utilisés pour établir la FDS

Base de données ChemView de l'Environnemental Protection Agency (Agence pour la protection de l'environnement) aux États-Unis

Autorité européenne de sécurité des aliments (AESA)

Agence de protection de l'environnement

Guide de seuils d'exposition aiguë (AEGL)

Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides de l'Environnemental Protection Agency aux États-Unis Substances chimiques produites en grandes quantités de l'Environnemental Protection Agency aux États-Unis (Agence pour la protection de l'environnement)

Journal sur la recherche alimentaire (Food Research Journal)

Numéro de FS UL-NOX-012

Base de données de substance dangereuses

Base de données internationale pour des informations chimiques uniformes (IUCLID)

Classification SGH - Japon

Schéma National Australien de Notification et d'Évaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)

NIOSH (National Institute for Occupational Safety and Health)

National Library of Medicine's ChemID Plus (NLM CIP) (Bibliothèque nationale de médecine aux États-Unis)

Programme national de toxicologie aux États-Unis (NTP)

Nouvelle-Zélande - Base de données de classification et d'information sur les produits chimiques (CCID = Chemical Classification and Information Database)

Publications du programme Environnement, santé et sécurité de l'Organisation de coopération et de développement économique Publications sur les substances chimiques produites en grandes quantités de l'Organisation de coopération et de développement économique

Ensemble de données de dépistage de l'Organisation de coopération et de développement économique

Organisation mondiale de la Santé

Date d'émission 26-mars-2024

Date de révision 26-mars-2024

Note de révision Libération initiale.

Avis de non-responsabilité

À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de cette fiche signalétique, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte.

Fin de la fiche signalétique